

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022

Sobriété énergétique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : l'ADEME accompagne les collectivités dans la réduction durable de leur consommation d'énergie

Piscine, chauffage des écoles ou bien encore rafraîchissement des médiathèques... Pour les collectivités, les consommations d'énergie représentent un coût important, et ce, d'autant plus dans ce contexte d'augmentation forte des prix associés. Face à l'urgence, c'est donc notamment de la question de la sobriété énergétique dont elles doivent se saisir. L'ADEME – l'Agence de la transition écologique –, les accompagne depuis plusieurs années sur ces sujets pour les aider à passer à l'action ou renforcer des démarches d'ores et déjà mises en œuvre. Parmi ses dispositifs, l'Agence gère le Fonds Chaleur qui vise à massifier les installations de chaleur et froid renouvelables au niveau des territoires.

Le dispositif Fonds Chaleur de l'ADEME

Le dispositif [Fonds Chaleur de l'ADEME](#) vise à accompagner et à accélérer le déploiement des installations de chaleur et de froid renouvelables sur tout notre territoire. Il répond notamment aux objectifs nationaux de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Les collectivités portant un projet à ce niveau peuvent être accompagnées par un opérateur territorial, relai de l'ADEME en région, via les [contrats de développement territoriaux d'énergies renouvelables ou de récupération \(EnR&R\)](#). Sont concernés les projets de production de chaleur à partir de récupération d'énergie (chaleur fatale), géothermie, solaire thermique, biomasse et les réseaux de chaleur transportant des EnR&R.

Outre ce Fonds, l'ADEME soutient la mobilisation des collectivités au moyen d'autres dispositifs. Dont :

Le [Programme Territoire Engagé Transition Écologique](#), qui permet aux collectivités de structurer leur politique de transition écologique et leur projet de territoire. Il s'articule autour des référentiels Climat Air Énergie et Économie circulaire. À ce jour, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 25 collectivités sont engagées dans ce programme et 5 sont labellisées (4 Climat Air Énergie et 1 Économie circulaire).



Le dispositif [conseiller en énergie partagé](#), qui vise les actions de rénovation des bâtiments des collectivités ainsi que l'éclairage public. Il propose un soutien à l'ingénierie territoriale pour les petites communes de -10 000 habitants via des conseillers chargés d'identifier les économies d'énergie, puis d'accompagner les programmes d'actions. Il permet d'identifier des actions immédiates avec peu d'investissements et des actions à engager à moyen terme. Ce dispositif est complété par le [programme ACTEE – Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique](#), porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et auquel l'ADEME est associée.

Autre ressources :

- La plateforme [OPERAT](#), un outil d'informations qui partage aux collectivités les ressources nécessaires à **l'application de la réglementation énergétique sur le petit tertiaire privé**.
- Le guide « [Gagner en performance et réussir le passage à l'écomobilité pour les décideurs publics et privés](#) », pour réussir son **passage à l'écomobilité**.
- Le guide « [La rénovation Énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires](#) », pour **réduire les consommations énergétiques** de ce parc et notamment celles des bâtiments publics.

🔗 Pour en savoir plus, rendez-vous sur [AGIR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE](#), la plateforme de l'ADEME qui recense **tous les services utiles pour les collectivités** : aides et financement, actions possibles, programme, formations, événements, etc.

CONTACT PRESSE

Direction régionale de l'ADEME en Provence-Alpes-Côte d'Azur
Morgane MESLIN, chargée de communication
04 91 32 84 50 / morgane.meslin@ademe.fr

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME – l'Agence de la transition écologique –, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines – énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... – nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr / [@ademe](https://twitter.com/ademe)